

Axe Dablo-Kaya

La route de l'enfer des femmes déplacées internes

Après plusieurs incursions à Dablo, l'une des 11 communes de la province du Sanmatenga, dans la région du Centre-Nord, en début novembre 2021, des individus armés ont fini par donner un ultimatum aux populations pour quitter la localité. Des départs massifs des populations vers Barsalgho et Kaya se sont ensuivis. Dans leur fuite, les femmes et les jeunes filles, châtiées à coups de fouet (entre 10 et 25), ont été dépouillées de tout par les terroristes, jusqu'aux sandales qu'elles portaient. Leur seul crime est d'être restées dans leurs villages après l'expiration de l'ultimatum. Leur localité qui abritait des Volontaires pour la défense de la patrie (VDP), ces hommes qui combattent aux côtés des Forces de défense et de sécurité (FDS), a été la raison qui a milité en leur défaveur. Rencontrées en décembre 2021, à Kaya (85 km de Dablo) où elles ont trouvé refuge, ces femmes séquestrées, battues et violées, racontent avec des noms d'emprunt, l'enfer qu'elles ont vécu sur la route de leur fuite pour la survie.

Dablo a connu son premier acte terroriste le 12 mai 2019. L'Eglise catholique est la première cible. Le bilan fait état de six morts. Depuis, les incursions terroristes se sont multipliées dans la zone, faisant plusieurs morts avec des mouvements de populations vers Kaya principalement. Dablo finit par tomber aux mains des terroristes après le départ du détachement de la gendarmerie, le 22 novembre 2021. Trois jours plus tard, les Volontaires pour la défense de la patrie (VDP) de la zone ont emboité le pas aux pandores. Se sentant désormais à la merci des terroristes, les habitants, à leur tour, décident de se « chercher » en trouvant refuge, les uns à Barsalgho, les autres à Kaya. Certains, voyant les choses venir, avaient déjà quitté leurs villages. Ces centaines de Burkinabè, appelés Personnes déplacées internes (PDI), obligés de fuir leurs villages sont accueillis au stade régional du Centre-Nord, situé au secteur 6 de la ville de Kaya. Après un voyage de près 85 km marqué par de terribles épreuves, ces PDI, composées de femmes, de jeunes filles et d'enfants, fuyant la mort, ont dû faire face à la méchanceté d'autres bourreaux identiques à ceux



Ph. : Sidwaya

Pendant leur fuite vers Kaya, des femmes et des jeunes filles ont reçu entre 10 et 25 coups de fouet.

qui les ont chassées de leurs villages et qu'elles surnomment avec crainte « les hommes de la brousse ».

Dépouillées jusqu'aux sandales

Elles ont toutes été dépouillées de leurs biens : vivres, bétail, effets d'habillement, ustensiles de cuisine, documents d'identité et téléphones. Les charrettes et les ânes, qui servaient de moyens de transport pour les enfants et

les personnes âgées, ont été arrachés. Certaines PDI ont même été dépouillées de leurs chaussures qui les protégeaient du sol brûlant et des épines. Comme si cela ne suffisait pas, les femmes et les jeunes filles ont, en plus, subi des châtiments corporels consistant à l'administration de 10 à 25 coups de fouet. Ce 25 décembre 2021, jour de Noël, l'émotion était à son paroxysme, lorsque nous avons rencontré une vingtaine d'entre elles, à Kaya, dont une partie a fui

Dablo dans la soirée du 2 novembre 2021, selon elles. Certaines sont arrivées le lendemain à Barsalgho après une mésaventure en route. « Nous avons croisé sept individus armés après à peu près neuf km de route. Ils ont retiré tous nos bagages et ont mis les enfants de côté. Ils ont regroupé les adultes d'un côté en attendant des instructions de leur chef », raconte Oumou âgée de 37 ans et mère de six enfants. Elle explique qu'ils avaient en main, en plus des armes, « des gros téléphones avec

antenne (rack) ». « Dans le groupe, il y a une femme qui comprend la langue dans laquelle les terroristes s'exprimaient. Elle les a suppliés de nous laisser partir avec nos bagages en vain », se rappelle-t-elle. Et lorsque les individus armés ont découvert qu'ils étaient écoutés, instruction a été donnée de parler à voix basse. L'un d'eux s'éloigne du groupe avec le téléphone, toujours collé à l'oreille. Quelque temps après, il revient avec la sentence : les femmes seront fouettées à tour de rôle.

Des coups de fouet

C'est dame Oumou qui est désignée la première pour recevoir les coups. « Il m'a annoncé que j'allais recevoir 17 coups de cravache. Je me suis prosternée devant lui et pendant qu'il me fouettait, un autre comptait les coups », explique-t-elle en montrant son dos, zébré de traces noires. « Comme j'étais la première, il me donnait les coups avec toute sa force. Mais au fur et à mesure que les autres femmes passaient devant lui, les coups s'affaiblissaient parce qu'il était fatigué », se souvient-elle. Sa douleur était telle qu'elle a été conduite le lendemain au Centre de santé et de promotion sociale (CSPS) de



Ph : Sidwaya
A cause de son nourrisson, Raïnatou a reçu 15 coups.

Ph : Mariam OUEDRAOGO
Oumou et Awa ont reçu respectivement 17 et 20 coups.

Barsalgho pour des soins. L'agent de santé diagnostiquera des « coups et blessures volontaires au niveau du dos, ayant créé un traumatisme ». Awa, 33 ans et mère de six enfants, n'a pas échappé non plus au châtement des terroristes : « Moi, j'ai reçu 20 coups de cravache en présence de mes enfants et de mes nièces ». Viviane, 28 ans, mère de quatre enfants, a reçu 22 coups de fouet. Rainatou, 25 ans, mère de trois enfants, s'en est sortie avec moins de coups, à cause de son

nourrisson de 17 mois : « Il m'a flagellée 15 fois et m'a dit d'aller me reposer pour pouvoir allaiter mon enfant ». Les jeunes filles de leur groupe Angèle, 10 ans et Françoise, 17 ans, ont été épargnées des coups parce qu'elles sont jeunes. Par contre, leur cousine, Thérèse, 17 ans, elle, a pris 10 coups parce qu'elle est légèrement plus grande de taille que les deux précédentes. Quant à Clémentine, 40 ans, mère de cinq enfants, elle a été plus châtiée que les autres. « J'ai d'abord reçu 20 coups de

fouet, et lorsqu'ils se sont rendu compte que j'ai dissimulé mes deux portables sous mes pagnes, ils m'ont donné cinq autres coups de fouet », confie-t-elle. Un autre groupe de femmes et de jeunes filles a vécu le même calvaire. Les 50 ans de Christine, mère de sept enfants ne l'ont pas sauvée. Elle a encaissé 19 coups de fouet. Solange, mère de sept enfants, a pris 20 coups. Seules deux vieilles femmes souffrantes transportées dans sa charrette ont été épargnées. « Ils ont emporté

les deux chèvres de ma belle-mère. L'une d'elles venait de mettre bas. Lorsque la vieille femme les a suppliés de lui laisser au moins les animaux, ils lui ont remis le chevreau en ironisant d'aller l'élever avec du biberon », explique dame Solange. Leur cruauté était poussée à l'extrême : « Si tu cries de douleur, le coup est annulé. Lorsque tu t'hasardes à toucher la partie fouettée, le compte est repris à zéro. En plus, ils nous filmaient en rigolant », révèle Solange. Une autre des suppliées poursuit : « Il

fallait à tout prix supporter les coups sans broncher pour ne pas se faire bastonner à répétition ». Aujourd'hui, Oumou ne peut plus se tenir sous le soleil. « Lorsque mon dos fait face aux rayons solaires, la douleur devient très vive et insupportable », soutient-elle. Tous ces châtements ont une raison, selon les terroristes. En plus d'avoir bravé l'ultimatum de quitter Dablo, les terroristes ont reproché aux femmes d'être des épouses des Koglwéogo (groupe d'auto-défense) et

La CNDH condamne les graves violations des droits des femmes

Depuis l'avènement du terrorisme au Burkina Faso, la Commission nationale des droits humains (CNDH) dit suivre de près l'évolution de la situation sécuritaire. La commissaire de la CNDH, Salimata Sawadogo, soutient qu'après chaque attaque, son institution fait des déclarations, dans lesquelles elle attire l'attention de l'Etat, dont le rôle régalien est d'assurer la protection de la population et l'intégrité du territoire. Dans ces déclarations, l'institution appelle également les groupes armés à respecter les droits des populations. En plus de ses déclarations, la CNDH effectue des missions de monitoring, sur le terrain, surtout dans les zones à fort défi sécuritaire, en lien avec les droits des PDI. Parce que pour la CNDH, la situation de ces déplacées la préoccupe à plus d'un titre, car son mandat est de promouvoir, de protéger et de défendre les droits humains. C'est ainsi que la CNDH a constaté de graves violations des droits humains sur des PDI. Il s'agit, selon la commissaire, des sévices qui sont infligés aux populations, des impacts de balles, des tortures.

Les femmes aussi subissent des violences physiques, sexuelles et psychologiques lors de la fuite. Les auteurs de ces agressions sont des PDI, des populations hôtes et les individus armés. « Par exemple dans une des localités, dont je tais expressément le nom, il y a deux cas de viol perpétrés par des hommes déplacés internes, PDI, dont l'un sur une fille de moins de 17 ans. Nous nous sommes intéressés à ce dernier cas, mais fort heureusement les acteurs humanitaires avaient pris le dessus, à travers leur dénonciation qui avait abouti à l'arrestation des auteurs qui attendaient d'être jugés », soutient-elle. Aussi, de la manière que les déplacements se font, ne permettent pas aux populations d'emporter des effets. « Les populations fuient en laissant derrière elles, tous leurs biens. Ainsi, elles arrivent dans les zones d'accueil dépourvues de tout. Ce sont des populations qui vivent dans des conditions de grande détresse, de grands stress et de grands traumatismes », déplore Madame Sawadogo. Même si pour l'instant, la CNDH n'a pas encore été saisie pour les viols des femmes

par les terroristes, elle travaille pour leur venir en aide. « Pour ce genre de situation, nous ne pouvons que porter vraiment assistance à la victime, voir quels sont les droits qui ont été atteints et ce qu'on peut apporter comme réparation. C'est centrer l'intérêt sur la victime afin qu'elle surmonte ses difficultés », a-t-elle détaillé. C'est pourquoi, Salimata Sawadogo invite les victimes à saisir la CNDH. Elles peuvent déposer physiquement leur plainte en se rendant au siège de la structure à Ouagadougou. Elles peuvent aussi le faire par appel téléphonique au numéro vert : 80 00 12 94. La CNDH peut également être saisie par courrier électronique à l'adresse et en ligne sur le www.cndh.bf. Une fois déposée, la plainte sera traitée et la plaignante sera invitée à fournir des informations complémentaires pour élucider les contours. La CNDH peut accompagner pour une assistance judiciaire. Elle peut même faire le référencement et le suivi.

VDP qui combattent aux côtés des FDS. « Vous collaborez avec les FDS mais aujourd'hui vous êtes à notre merci. Dites-leur donc de venir vous sauver », lançaient-ils aux femmes avec sarcasme, selon les témoignages. Il leur est aussi reproché de ne pas pratiquer la bonne religion. « Ils nous ont dit d'abandonner notre religion au profit de la leur, la nouvelle religion musulmane », soupirent-elles. A l'issue de leur « correction », un groupe d'hommes armés à convoyé tous les bagages vers la brousse. Un autre groupe, fusils à l'épaule, a escorté les femmes en prêchant, jusqu'aux portes de la commune de Barsalgho, pour s'assurer qu'elles ne feront pas demi-tour. Certaines femmes n'ont pas voulu aller plus loin les mains vides et les pieds nus. Elles sont donc retournées au village pour glaner quelques biens.

Souffrir dans le silence

Malheureusement, sur le chemin du retour, elles sont de nouveau tombées nez-à-nez avec les mêmes terroristes. Elles ont encore été dépouillées de leurs biens mais ont échappé aux sévices corporels. Même si la



Ph : Sidwaya

Depuis l'arrivée des terroristes dans leurs villages, des femmes de Dablo sont quotidiennement séquestrées, battues et violées par les terroristes.

route de l'exil a été particulièrement traumatisante pour ces femmes de Dablo, il faut savoir qu'elles vivaient déjà l'enfer dans leur village.

Depuis la présence des hommes armés dans leur zone, les femmes de Dablo et des villages environnants, en groupe ou individuellement, recevaient des coups de cravache, de branches d'arbres, de câbles métalliques et du plat de couteaux. « Au moment de la récolte des arachides, nous étions 17 femmes à aller au champ, et ils nous ont

frappées avec des branches d'arbres », témoigne Raïnatonou. Céline, 27 ans et mère de trois enfants avait, elle aussi, reçu 16 coups de câble métallique. Ce jour-là, elle était avec 24 autres femmes dans leurs champs. Elles ont toutes subi le même sort. Bintou, mère de cinq enfants : « Nous sommes allées au champ sans nos nourrissons. Ils nous ont toutes frappées et convoyées vers Roffi, dans un autre village, loin de Dablo. Nous nous sommes échappées et nous sommes revenues à Dablo auprès de nos enfants ».

En plus des bastonnades, certaines sont violées, et à plusieurs reprises. « Moi, ils m'ont violée et bastonnée à plusieurs reprises, juste avant ma fuite. C'est pareil pour une de nos voisines », confie une d'entre elles. Avec les multiples viols et coups de cravache, les femmes et les jeunes filles se plaignent en permanence de douleurs et de stress. « Au village, les hommes de la brousse m'avaient déjà frappée 16 fois avec le plat d'un couteau. Pendant une semaine, je n'ai rien pu faire », témoigne Francine, mère de quatre

enfants. Aujourd'hui, ces femmes consultent régulièrement pour des douleurs au dos, aux cuisses et pour des insomnies et troubles du sommeil. C'est le cas de Rosalie, 16 ans, 15 coups de fouet, de Blandine, 12 ans, 15 coups de fouet et de Catherine, 16 ans qui ont été gravement traumatisées après les coups de fouet reçus. Les mêmes conséquences psychologiques sont perceptibles chez les sœurs, Angèle 10 ans et Françoise 17 ans, bien qu'elles aient été épargnées des fouets à cause de leur jeune âge. « J'ai toujours peur, car je pense qu'ils vont nous croiser de nouveau, ici à Kaya », soutient la plus petite, Angèle. Quant à Françoise, ses cris nocturnes sont fréquents. « A chaque fois, elle hurle pendant son sommeil et à son réveil, elle raconte qu'elle est poursuivie par des individus armés. Pour leur échapper, elle se jette dans un puits », rapporte ses cousines. Cette confiance, ni la fille ni ses cousines ne l'ont jamais faite à leurs parents, encore moins aux agents de santé et de l'action sociale. Elles restent emmurées et souffrent dans le silence.

✉ **Mariam OUEDRAOGO**
mesmira14@gmail.com



Ph : Mariam OUEDRAOGO



A cause de leur jeune âge, Angèle (10 ans), sa cousine Françoise (17 ans) ont été épargnées du châtement « des hommes de la brousse » ...

... Par contre, leur camarade de 16 ans (gauche), plus grande, a pris 10 coups de fouet.

Victimes de viols de terroristes

Des grossesses et des bébés
« lourds » à porter

Dans les zones en proie aux attaques terroristes, des femmes sont enlevées, séquestrées et violées par des terroristes. Les plus "chanceuses" s'en sortent avec de petites déchirures au niveau des parties génitales. D'autres se retrouvent avec des grossesses, puis des bébés indésirables dans les bras. Commence alors une autre souffrance due au traumatisme psychologique de savoir qu'elles portent l'enfant de celui-là même qui a peut-être tué son époux, ses enfants et incendié son village. Elles s'appellent Rainatou, Germaine, Alima, Sala, Olivia (noms d'emprunt) et ont en commun le traumatisme du viol des terroristes. Sidwaya est allé à leur rencontre à Kaya où elles résident comme déplacées internes, après avoir fui l'hydre terroriste. Elles se sont confiées au « Journal de tous les Burkinabè », à travers des témoignages saisissants.



Ph: Mariam OUEDRAOGO

La coordonnatrice du projet de lutte contre les VBG faites aux femmes et aux filles déplacées internes, de l'association Yamwékré Bertille Yaméogo a déjà enregistré ...



... la naissance de deux bébés issus de viols par des terroristes dans une de ses zones d'intervention.

Agée de 25 ans, Rainatou est une femme déplacée interne qui a trouvé refuge à Kaya, chef-lieu de la région du Centre-Nord. De taille moyenne, peu bavarde, cette mère de trois enfants, dont la dernière a 17 mois, est originaire de Dablo, dans la province du Sanmatenga. Elle a fui son village, le 2 novembre 2021, après l'arrivée des terroristes dans la zone. Nous l'avons rencontrée pour la première fois le 25 décembre 2021 à Kaya. Elle y était depuis 28 jours. Traumatisée, la jeune femme refuse dans un premier temps d'évoquer ce qu'elle a vécu. Après plusieurs rencontres, elle finit par se confier, le 7 mars 2022. Son époux, comme la plupart des hommes, avait déjà quitté le village pour

une destination inconnue. Mais, avant de prendre ses jambes à son cou à son tour, Rainatou a vécu les pires moments de sa vie. C'était cinq jours avant sa fuite. Enlevée à son domicile, dans la journée du lundi 29 octobre 2021, Rainatou a été amenée hors du village où elle a été séquestrée et violée. « Ce jour-là, un homme armé a fait irruption au village à moto. A sa vue, les gens se sont terrés. Je me suis cachée dans ma maison avec mes trois enfants. L'individu armé est entré dans ma chambre pour me faire sortir comme si j'étais particulièrement ciblée. J'ai été ensuite conduite de force hors du village à un lieu où une dizaine de terroristes attendaient », raconte Rainatou d'une voix chargée de chagrin. Elle n'a pas eu le

temps d'emporter un pagne pour mettre son enfant au dos. Sur place, elle est « mitraillée » de questions sur le village. Elle a été ensuite battue et violée. Sa fillette en pleurs a été maintenue par un membre du groupe, pendant qu'elle subissait le viol. Après le forfait, elle a été gardée jusque tard dans la nuit avant d'être relâchée. « Lorsqu'on m'a libérée, il était minuit passé. J'ai dû me débrouiller toute seule pour retourner à la maison », explique-t-elle. A son retour à la maison, seules deux femmes l'attendaient, sa copine, qui a été aussi violée, et sa belle-mère. Le lendemain, sans mot dire sur son agression, Rainatou s'est rendue dans le centre de santé du village où elle a été prise en charge. Elle a bénéficié d'une

contraception d'urgence pour éviter une grossesse et d'autres traitements pour prévenir les infections sexuellement transmissibles. Ce réflexe lui a permis fort heureusement d'éviter une grossesse parce qu'elle était dans sa période

d'ovulation. A la suite de cette douloureuse expérience, Rainatou a opté pour une méthode contraceptive, le 24 décembre 2021. Germaine, 24 ans, mère de quatre enfants, dont la dernière a trois ans, a été violée deux



Ph: SIDWAYA

Violée à deux reprises dans son village par des terroristes, Germaine se demande aujourd'hui, comment elle allait vivre avec une grossesse de ses agresseurs ?



Violée par sept individus armés...



...Alima a accouché d'une fille, le 29 décembre 2021 au CHR de Kaya.

fois par des individus armés dans un intervalle de huit mois. La seconde fois, elle venait juste de sevrer son nourrisson. « J'ai été battue et violée à plusieurs reprises dans mon village », admet-elle, d'un air abattu lorsque nous l'avons rencontrée à Kaya, le 25 décembre 2021. D'autres examens complémentaires effectués plus tard, en début janvier 2022, ont confirmé que Germaine n'est ni enceinte ni atteinte du VIH/SIDA. « Je rends grâce à Dieu de n'avoir pas contracté une grossesse », dit-elle avec soulagement et de s'interroger : « qu'est-ce que j'allais devenir avec une telle grossesse ? Je n'ose même pas y penser ».

Des grossesses de terroristes

Si Germaine et Raïnatonou ont échappé à une grossesse de leurs tortionnaires, elles sont nombreuses, les femmes et les jeunes filles, qui n'ont malheureusement pas eu cette chance. C'est le cas de Olivia, une jeune fille reçue au Centre médical du secteur 1 de Kaya, le 3 janvier 2021. Cette formation sanitaire reçoit des femmes déplacées internes victimes de viols commis par des terroristes. Originaire de Dablo, Olivia a été violée par un homme armé lors de sa fuite vers Kaya. « Elle est venue demander un test de grossesse parce qu'elle avait

un mois de retard de ses règles. Le résultat était positif et depuis cette confirmation, elle n'a plus donné signe de vie », confie, la mine renfrognée, Habibou Sawadogo, la responsable de la maternité du centre que nous avons rencontrée dans la nuit du vendredi 11 février 2022. A Kongoussi, chef-lieu de la province du Bam, dans la région du Centre-Nord, une élève déplacée interne de la classe de terminale est dans la même situation. En décembre 2021, la jeune scolaire, de retour des études, a été violée par un individu armé qui l'a menacée. De retour à la maison, elle a gardé le silence jusqu'à ce qu'elle constate un retard de règles. « Je l'ai reçue un mois après son viol et le test de grossesse était positif », confirme un responsable de la maternité d'un CSPS de Kongoussi, rencontré à Kaya, dans l'après-midi, du mardi 15 février 2022. Il nous a été difficile de connaître la suite de son histoire, puisqu'elle ne s'est plus jamais présentée au centre de santé. Les différents appels de l'infirmier au moment de notre rencontre sont restés sans réponse.

Des « enfants du diable »

De Kaya à Kongoussi, elles sont nombreuses, ces femmes violées par les

terroristes et se retrouvent porteuses de grossesses non désirées. Certaines d'entre elles ont déjà donné naissance à des rejetons qualifiés d'« enfants du diable » dont personne ne veut.

Le 20 janvier 2022, l'association Yamwékéré qui lutte contre les Violences basées sur le genre (VBG) faites aux femmes et aux filles déplacées internes dans les régions de l'Est et du Centre-Nord a enregistré la naissance de deux bébés issus de viols dans une de ses zones d'intervention. « Lors de la phase de documentation, sur le terrain, nous avons été informés de la naissance de deux bébés, dont la dernière date de début janvier 2022 », précise, la coordonnatrice de projet au sein de l'association Yamwékéré, Bertille Yaméogo. A Ouagadougou, le 9 février 2022, à Médecins sans frontières, nous apprenons l'existence de bébés issus de viols d'hommes armés. « Nous enregistrons des cas de grossesses issues des viols d'individus armés. Il y a déjà des bébés », confirme le coordonnateur médical de Médecins sans frontières, Dr David Mouganga. Dans sa structure, les données ne sont pas désagrégées entre bébés issus de viols et les autres naissances, car cela peut créer un effet discriminatoire. « Sinon en termes de chiffres, pour le

dernier semestre de 2021, nous avons accompagné 4 000 accouchements dans nos zones d'intervention », précise-t-il. Une autre dame a accouché, le 29 décembre 2021, d'une fille au Centre hospitalier régional (CHR) de Kaya. Il s'agit de Alima, 28 ans, originaire de la province du Sanmatenga. En début d'année 2021, elle a été violée par sept hommes armés. « Elle a accouché d'une fille, il y a quelques jours », nous confie, une connaissance de la nouvelle maman, le dimanche 17 janvier 2022. Nous avons rencontré dame Alima, pour la première fois dans la nuit, du vendredi 11 février 2022, à son domicile, 44^e jour de son bébé. Cette dame, de teint clair et svelte, se portait bien ainsi que son bébé.

Des demandes d'avortement en cascade

Aujourd'hui, Alima arrive certes, à tenir son nouveau-né dans les bras, mais au début, elle ne voulait pas garder la grossesse. Elle s'est rendue dans un CSPS d'une commune voisine à Kaya. « L'agent de santé m'a fait savoir que c'était trop tard pour la contraception d'urgence parce que je ne suis pas venue dans les 72h qui ont suivi mon agression. J'étais déjà à plus de trois mois de grossesse », regrette-

t-elle. Alima va, néanmoins, recourir à certaines méthodes pour avorter, mais en vain. A six mois de grossesse, elle revient à la charge en se rendant au CSPS du secteur 6 de Kaya. Le personnel soignant lui fera comprendre qu'il est trop tard pour déclencher la procédure légale d'avortement. Sans se décourager, elle tente une nouvelle fois sa chance, quelques jours plus tard, en allant au CHR de Kaya. Là aussi, elle reçoit la même réponse des techniciens de santé. Vu son insistance, elle a été informée qu'elle peut recourir à la justice afin d'obtenir une autorisation d'interruption sécurisée de sa grossesse. Chose qu'elle n'a pas faite, parce qu'elle n'avait aucune chance de passer, vu qu'elle avait largement dépassé le délai requis pour bénéficier d'un avortement légal. Alima n'est pas la seule à opter pour l'avortement. Plusieurs victimes de viols perpétrés par des terroristes refusent de porter à terme leurs grossesses. Sont de celles-ci Sala, une jeune femme d'environ 25 ans et mère de deux enfants. Nouvellement veuve puisqu'ayant récemment perdu son époux lors d'une attaque terroriste dans la zone de Barsalgho, Sala a été violée le même jour par trois hommes sous la menace d'armes. Pendant les faits, sa seule préoccupation était la perte

de son mari, reléguant ainsi son agression au second plan, jusqu'à ce qu'elle se rende compte qu'elle n'a plus ses règles. Voyant son ventre grossir, elle décide alors de se débarrasser de sa grossesse. Elle se rend, alors, au CSPS du secteur 6 de Kaya qui la réfère au CHR pour une consultation gynécologique. « Elle était complètement désespérée », raconte, le 7 janvier 2022, Dr Paténema Zabré, médecin gynécologue-obstétricien totalement affecté par les cas qu'il reçoit à la maternité du CHR de Kaya. « Il se trouve que la grossesse était à un stade avancé. Elle avait largement dépassé les 14 semaines recommandées par la loi pour enclencher la procédure d'interruption. Elle n'était plus éligible », explique-t-il. Il poursuit : « Son seul souhait, c'était de se débarrasser de sa grossesse. Et comme nous étions impuissants face à sa situation, nous nous sommes passés de certains détails.



Des élèves enceintes à la suite des viols terroristes cherchent à se débarrasser de leur grossesse.

Nous étions vraiment embêtés ». Même si Dr Zabré et ses collègues n'ont pas pu satisfaire Sala, ils lui ont tout de même prodigué des conseils et orienté vers les services de l'action sociale pour une prise en charge adéquate. Le CSPS du secteur 6 est situé à

proximité de plusieurs sites d'accueil de PDI. A cause de sa position, il reçoit la plupart des candidates à l'avortement.

En octobre 2020, Salamata Sawadogo, sage-femme et responsable de la maternité, affirme avoir reçu déjà deux cas. Il s'agit de deux élèves

déplacées internes, l'une âgée de 19 ans et l'autre 22ans. Toutes deux disent avoir été violées par des terroristes, dans la zone de Pissila. Elles étaient toutes enceintes d'environ 3 à 4 semaines. « Venues faire leurs tests de grossesse, elles ont exprimé le désir

d'avorter, parce qu'elles ne voulaient pas garder un enfant issu d'un viol, surtout venant d'un terroriste », explique la sage-femme, toute déçue, le 11 février 2022. Pour ces deux cas, la responsable de la maternité a pris rendez-vous avec le point focal en charge des questions de Violences basées sur le genre (VBG) au niveau de l'action sociale qui leur a expliqué la démarche à suivre. « Lorsque nous leur avons dit qu'il faut au préalable l'autorisation de la justice, elles se sont toutes rétractées », raconte Mme Sawadogo qui précise qu'elles ne sont plus revenues et qu'elle a perdu leurs traces. Elle ajoute qu'elle avait en face des jeunes filles apeurées, crispées, mais avec la même ferme volonté d'avorter et ce, à l'insu des parents qui ignoraient tout de leur situation.

✉ **Mariam OUEDRAOGO**
mesmira14@gmail.com

La justice, une grosse épine aux pieds des femmes

Au Burkina Faso, l'interruption volontaire de grossesse, bien que punie par la loi, est autorisée sous certaines conditions, conformément aux articles 513-13 et 513-14 du Code pénal. Cette Interruption sécurisée de grossesse (ISG) est également autorisée par le Code de la santé publique (CSP) en relecture et la loi portant santé de la reproduction de 2005. Elle est pratiquée dans les cas suivants : « Si la grossesse met en danger la santé de la mère », « s'il existe des anomalies fœtales reconnues incurables par un médecin lors du diagnostic ». L'article 513 alinéa 13 stipule aussi que : « l'interruption volontaire de grossesse peut à tout âge gestationnel être pratiquée si un médecin atteste après examens que le maintien de la grossesse met en péril la santé de la femme ou qu'il existe une forte probabilité que l'enfant à naître soit atteint d'une maladie ou d'une infirmité d'une particulière gravité reconnue comme incurable au moment du diagnostic ».

L'interruption sécurisée de grossesse est préconisée aussi en cas « d'inceste » et « de viol ». Et l'article 513-13 de souligner qu'« en cas de

viol ou d'inceste, si la matérialité de la détresse est établie par le ministère public, la femme enceinte peut demander à un médecin dans les quatorze premières semaines, l'interruption de sa grossesse ».

A ce sujet, la loi O25 portant Code pénal ainsi que la loi sur la santé de la reproduction adoptée en 2005 spécifient que deux médecins doivent attester de la nécessité thérapeutique d'un avortement, alors qu'un procureur public doit établir un lien de causalité dans le cas du viol. Et pour bénéficier de l'ISG, la femme victime d'inceste ou de viol doit passer par les cinq étapes prévues par la loi. Il s'agit premièrement de porter immédiatement plainte en dénonçant les faits de viol ou d'inceste auprès de la Police ou de la Gendarmerie ou saisir directement le procureur du Faso. Deuxièmement, après enquête, le procureur du Faso va analyser les faits pour savoir si la femme enceinte est en détresse du fait de l'infraction de viol ou d'inceste. Troisièmement, si le procureur du Faso conclut que la femme enceinte est en détresse à la suite de viol ou d'inceste, il donne

par écrit un avis favorable à la pratique de l'ISG. Quatrièmement, munie de cet avis favorable du procureur, la femme enceinte peut saisir un médecin du public ou du privé pour avoir recours à un avortement sécurisé.

Cinquièmement, le médecin doit effectuer l'avortement selon les normes et protocoles du ministère de la Santé.

Cependant, il faut préciser que toutes ces cinq étapes doivent intervenir dans les 14 semaines de la grossesse. Ainsi, passé ce délai, aucune femme n'est éligible pour une ISG issue d'inceste ou de viol. Et le code d'éthique et de la déontologie de la médecine du Burkina enfonce le clou en stipulant que le médecin est libre de refuser d'interrompre la grossesse, si cela n'est pas conforme à ses principes et croyances. « La décision de justice ne peut pas contraindre un médecin à interrompre une grossesse, à condition que celui-ci informe l'intéressée ». (Cf. article 22 des Codes harmonisés de déontologie et d'exercice de la CEDEAO).

Femmes violées par des HANI

L'avortement ou le suicide

Violées par des terroristes, des femmes, dans la région du Centre-Nord, sont tombées enceintes. Peinées de porter à terme les rejetons de leurs bourreaux, certaines femmes sont contraintes d'avorter. D'autres se donnent la mort pour clore la parenthèse abjecte. Fatima, dont on a perdu les traces et Worokia (élève) qui vit à une vingtaine de kilomètre de Kaya, sont victimes de ce drame silencieux. Leur vie de femmes violées par des HANI sont un supplice. Fatima et Worokia désignant les victimes, sont des noms d'emprunt.



Le Coordonnateur médical de Médecins sans frontière Espagne au Burkina, Dr David Mouganga a fait savoir que son organisation a déjà enregistré deux tentatives de suicide.



Conduite au CHR de Kaya après sa tentative de suicide, Worokia a passé cinq jours d'hospitalisation à la maternité.

Worokia est élève en classe de troisième dans un lycée, d'une localité située à une vingtaine de kilomètres, de Kaya. Déjà fille mère à 24 ans, sa vie a basculé dans l'horreur lorsque son chemin a croisé celui d'un individu armé qui l'a violée en novembre 2021, dans son village natal. Après les faits, elle a gardé le silence et ne savait pas qu'elle était enceinte de son violeur. Lorsqu'elle s'est rendu compte de son état, elle a tenté d'avorter à plusieurs reprises. N'ayant pas réussi à éliminer le fœtus, elle décide alors de mettre fin à ses jours. Pour Worokia, il n'est pas question de garder cet enfant. Elle préfère plutôt mourir que de mettre au monde un bébé, fruit d'un viol commis sur elle par un "terroriste". Elle absorbera des produits toxiques et c'est ainsi que ses parents la découvriront agonisante. Transportée d'urgence au Centre de santé et de promotion sociale (CSPS) de son village, elle a été ensuite transférée dans la nuit du 6

au 7 janvier 2022, au Centre hospitalier régional (CHR) de Kaya. La jeune fille a été admise aux urgences pour tentative de suicide. « Elle est arrivée aux urgences consciente, mais avec des propos incohérents et des idées suicidaires », confie Dr Zabré, gynécologue-obstétricien au CHR dans la matinée du 7 janvier 2022. A l'issue de l'interrogatoire, elle a avoué avoir pris un cocktail de produits très nocifs pour mettre fin à ses jours. A la maternité, une première échographie a révélé une grossesse gémellaire d'environ trois mois. « Sa vie en tant que telle n'est pas en danger. Il en est de même pour sa grossesse », rassure Dr Zabré. Worokia n'a heureusement contracté aucune maladie sexuellement transmissible. Confirmation faite plus tard par le major de la maternité, Douba Sawadogo, le 17 février après des examens sanguins. Toutefois, Dr Zabré fait remarquer que la patiente a toujours des idées suicidaires. « Lorsqu'on échange avec elle, tout ce

qu'elle désire, c'est mettre fin à sa vie et ne donner aucune chance à ces indésirables jumeaux de venir au monde ». Pour lui, tant qu'elle n'abandonne pas ses idées suicidaires, il ne sera pas prudent de la libérer, car elle peut toujours récidiver. « Il ne sert à rien de se précipiter à la libérer pour apprendre, plus tard, qu'elle a réussi à se suicider », prévient Dr Zabré.

Le sens de l'humanité

Il faut d'abord qu'on puisse la sensibiliser afin qu'elle abandonne ses idées suicidaires. Le 7 janvier 2022, nous avons rendu

visite à Worokia, pour la première fois. Elle était sous perfusion, couchée sur un matelas posé à même le sol. Ses rondes ne laissaient pas de place au doute quant à sa grossesse. Entourée de trois femmes, dont sa sœur, elle est aphone. Les yeux fermés, elle est restée muette, ne répondant même pas aux salutations. « Comment te sens-tu aujourd'hui ? As-tu pu manger ? ». A ces questions du gynécologue Zabré, elle a balbutié des mots inaudibles. C'est sa sœur qui s'est empressée de rassurer le médecin. Pour la suite de sa prise en charge, Worokia a été orientée au

service de l'Action sociale de la région et celui de la Santé mentale du CHR. En psychiatrie, elle a été reçue pour la première fois, le 10 janvier avec un programme de suivi. Nous n'avons pas pu avoir la responsable du service de la santé mentale pour nous enquêter de l'évolution de son état psychique. Elle était absente lors de nos deux passages en janvier et février 2022. Dans la matinée du 9 janvier, Worokia était toujours couchée au même endroit. Sa sœur dit ne pas être au courant des détails de son histoire. Toutefois, au sortir de ses rendez-vous des 25 et 28 janvier 2022 en psychiatrie du CHR, sa sœur nous rassurait constamment de l'amélioration de son état de santé. Elle confirmera la même évolution au téléphone, le 13 février. Après les échanges, nous avons fixé un rendez-vous pour le 16 février 2022. Le jour-j, nous avons tenté de joindre sa sœur en vain. Jusqu'à ce jour, aucune autre entrevue n'a pu avoir lieu entre nous. Nos multiples appels sont restés vains. Aujourd'hui, Worokia a survécu à sa

La substance de la note explicative du suicide de Worokia

A son arrivée aux urgences du CHR de Kaya, Worokia ne parlait pas. Toutes les tentatives pour lui arracher un mot sont restées vaines. Pour mieux comprendre la situation, les agents ont trouvé une solution à travers une feuille et un stylo pour qu'elle puisse s'exprimer. Là, la jeune dame s'est lâchée. Sur la feuille, elle explique les raisons de sa tentative de suicide : « Je ne savais pas que j'étais enceinte. J'ai été violée et on m'a fait prendre des comprimés de force. Il faut dire à mon père que je suis désolée. Je n'y peux rien. J'ignore les gens qui m'ont agressée, qui m'ont violée. Je rentrais des études. « Ils m'ont dit que si je parle, ils vont me tuer. Je ne peux pas vivre avec tout ça. Ils m'ont dit que si je parle, ils vont me tuer. Mais, je ne les connaissais pas. J'ai gardé le secret pour moi. Il vaut mieux m'enterrer. Il ne faut pas faire intervenir la police. Il faut le faire pour ma fille ».

M.O.



Fatima a fini par se donner la mort, avec sa grossesse...



... issue de son viol perpétré par des individus armés en présence de son époux.

tentative de suicide. Du moins, pour l'instant, car elle garde toujours ses idées suicidaires. Le cas de Worokia, future mère de deux « enfants de terroristes », est loin d'être isolé. Les tentatives de suicide sont légion dans les zones en proie aux attaques terroristes. « On a déjà enregistré deux cas de femmes dans la même situation », confie le Coordonnateur médical de Médecins sans frontières-Espagne au Burkina, Dr David Mouganga. Au nom de la confidentialité, le médecin n'a pas fourni de détails sur ces deux cas. Pour lui, les chiffres importent peu et l'on doit garder à l'esprit le sens de l'humanité.

La mort de Fatima

Car dit-il, aucune vie n'est remplaçable. En 2021, une dame, Fatima a réussi, elle, à mettre fin à ses jours. Son histoire nous est racontée en 2021 par une source associative intervenant dans

le domaine des Violences basées sur le genre (VBG). Fuyant l'insécurité dans sa zone avec son mari, le couple a croisé des hommes armés. Ces derniers leur proposent deux options. Soit, violer la femme ou tuer l'homme. La femme s'est dite prête alors que le mari, lui préférerait plutôt mourir que de voir violée son autre moitié. Contre toute attente, l'épouse a même aidé ses bourreaux à maîtriser son mari en le ligotant. A la suite de ce viol, la femme est tombée enceinte et a exprimé le désir d'avorter. Mais elle s'est confrontée à la lourdeur de la démarche administrative pour déclencher la procédure d'interruption sécurisée de la grossesse, comme le commande la loi. Au moment où une unité mobile s'appretait à quitter Ouagadougou afin de procéder à un avortement sécurisé, la nouvelle de la mort de Fatima par suicide lui parvient. Ignorant l'identité et sa zone de

provenance, nos recherches sur le terrain ne nous ont pas permis de retrouver les proches de la défunte. Le témoignage de ces derniers aurait donné plus de détails sur l'histoire et les circonstances réelles de son suicide. « Je n'ai pas connaissance de cas de suicide. Mais, si elle est arrivée jusqu'à se suicider, c'est qu'elle n'a pas bénéficié de l'accompagnement dont elle avait besoin », s'indigne la conseillère technique de Médecins du Monde-France, mission du Burkina, pour la thématique VGB, Halima Mohamadou. Pour elle, le point de départ c'est l'écoute, la disponibilité des services. A toutes ces étapes, la sécurité de la survivante doit être renforcée et dans le respect de sa dignité. Cette mort programmée ainsi que les autres tentatives révèlent à la face du monde, le

désespoir de ces femmes violées par les terroristes. Le plus souvent, les survivantes de ces drames sont abandonnées à leur propre sort. Combien est-il regrettable de savoir que la société ignore que ces pauvres femmes, qui se trouvaient au mauvais endroit au mauvais moment,

ne demandent que compassion, solidarité et accompagnement. Les proches des victimes, les communautés et les autorités morales préférant se murer dans un silence rassurant, mais coupable.

✉ **Mariam OUEDRAOGO**
mesmira14@gmail.com



Après avoir avorté en vain, des jeunes filles violées par des terroristes, pensent également au suicide pour mettre fin à leurs jours.



Beaucoup de femmes enceintes suite aux viols des terroristes attendent dans le couloir de la mort.

Un dossier médico-légal

Enceinte de près de trois mois de jumeaux, Worokia, l'élève violée par un individu armé a été référée au CHR de Kaya, pour tentative de suicide, dans la nuit du 6 au 7 janvier 2021. Elle a passé cinq jours d'hospitalisation. Même si la jeune fille s'est rétablie, son état psychologique inquiète les responsables de la maternité. Celle-ci n'a pas abandonné ses idées suicidaires. « Elle a essayé plusieurs fois de mettre fin à sa vie avec du nescafé et d'autres produits. Même durant son séjour, elle avait ces idées suicidaires qu'elle a toujours gardées », avise le major de la maternité, le maïeuticien Douba Sawadogo. Pour lui, le cas de Worokia doit être géré à plusieurs niveaux. C'est lui qui l'a enregistrée dans le lot des dossiers médicaux-légaux. La recommandation est bien consignée dans son dossier : elle devrait être transférée à l'action sociale et au service de la santé mentale du CHR pour la prise en charge et la suite de l'enquête. Contre toute attente, après sa consultation au service de la santé mentale du CHR, le 11 janvier, Worokia a été libérée sans être référée aux responsables de la maternité. Elle a poursuivi ses soins dans ce service. En l'absence de la responsable des lieux, lors de nos deux passages, nous n'avons pas trouvé d'interlocuteurs. Sa sœur non plus ne décrochait pas nos appels téléphoniques, malgré notre insistance. Qu'est-elle devenue ? La question reste désespérément ouverte!

M.O.

Femmes violées par des HANI

Non coupables mais répudiées !

Le viol des femmes est devenu une pratique courante des terroristes. En plus du traumatisme subi et du choix corrélien de garder ou non les grossesses qui en résultent, certaines femmes subissent des violences conjugales. D'autres sont répudiées au nom de la coutume. Alima, (nom d'emprunt), une jeune femme de 28 ans, pour avoir été violée par sept terroristes, a été séparée de ses quatre enfants puis chassée par la famille de son mari, absent. Abandonnée à son triste sort, l'infortunée a trouvé gîte et couvert chez une bonne samaritaine à Kaya, chef-lieu de la région du Centre-Nord, à 100 km de Ouagadougou. Elle a accouché d'une fille en décembre 2021, dans un grand désespoir.



Chassée par sa belle-famille et séparée de ses enfants, Alima a trouvé gîte et couvert chez une bonne samaritaine à Kaya, depuis ses trois mois de grossesse.



Sa tutrice Sali, compte sur de bonnes volontés pour venir en aide à Alima et surtout à sa fille qui souffre de difficultés respiratoires depuis sa naissance.

Elle s'appelle Alima, elle a 28 ans. Mère de cinq enfants, elle est la première des trois épouses de son mari. Elle vit dans un village dans la province du Sanmatenga, région du Centre-Nord. Le polygame a fui les terroristes en début 2020 en les abandonnant au village. Alima se retrouve seule avec ses coépouses et leurs enfants. En début 2021, son village est attaqué par un groupe de terroristes, poussant toute la population à fuir pour se réfugier à Pissila distant de 14 km. Un mois après leur fuite, Alima et un groupe de femmes décident de repartir dans le village pour ramener quelques effets et de quoi survivre, en attendant l'aide humanitaire. Sur le chemin du retour, elles tombent sur un groupe de 15 terroristes armés. Alima et une autre femme ont été amenées dans des endroits séparés et violées chacune

par sept hommes. « Ils ont déchiré mon pagne pour attacher mes jambes à des arbustes avant de me violer à tour de rôle », raconte Alima, le regard baissé au sol. Elle nous a livré ces témoignages dans la matinée du mardi 15 février 2022, à Kaya où elle a été accueillie dans une famille.

« Des moments terribles »

Elle explique que pendant qu'un homme la violait, les six autres avaient leurs armes braquées sur elle. « C'était des moments terribles pour moi », murmure-t-elle, les yeux larmoyants. Aucun des bourreaux n'a été sensible à ses supplications. Ses cris de détresse appelant à l'aide ne les ont pas arrêtés. « Tiens-toi tranquille, sinon nous allons te tuer. Ta vie ne vaut rien du tout à nos yeux », répondent-ils à ses

supplications. Elle nous crie d'une voix hachée que ce qu'elle a subi était inhumain et d'une cruauté difficile à oublier.

La scène s'est déroulée sous l'œil d'un villageois qui était dans son champ et s'est caché dans un arbre à la vue des terroristes. Descendu de sa cachette, celui-ci va alerter le village et raconter ce qu'il a vu. Après son agression, Alima est abandonnée sur place toute ensanglantée. Après avoir retrouvé ses esprits, elle décide de poursuivre sa route pour Pissila. Craignant de nouvelles agressions d'autres terroristes, elle décide de rester dans le premier village rencontré pendant plus de trois mois. Durant son séjour dans ce village, Alima soigne ses blessures à l'aide de décoctions. Elle n'est pas allée dans un centre de santé qui d'ailleurs n'existe plus, car les agents avaient quitté les lieux après avoir reçu une

menace des terroristes. Après les trois mois, elle continue à Pissila où se trouve le reste de sa belle-famille.

Constatant des retards de ses règles, Alima se rend au Centre de santé et de promotion sociale (CSPS) de Pissila tout affolée. Le résultat est sans appel. « L'agent de santé m'a dit que j'étais enceinte alors que je n'avais plus eu de rapports sexuels avec mon mari absent depuis plus d'un an, encore moins avec un autre homme en dehors du viol », dit-elle d'une voix étrange comme si les propos de l'infirmier résonnaient toujours dans sa tête.

Répudiée par sa belle-famille

C'est en ce moment qu'elle a réalisé que l'auteur de sa grossesse ne peut être qu'un de ses agresseurs. Pour Alima, c'était comme

une fin du monde. Elle fait alors part de sa volonté d'avorter. Mais c'était peine perdue. « Il m'a informé que c'était trop tard, parce que ma grossesse avait plus de trois mois, donc impossible de déclencher la procédure légale d'interruption volontaire.

Lorsque sa belle-famille, préalablement informée du viol, a su qu'elle était enceinte, elle l'a répudiée arguant que dans leur coutume, ils ne se « mélangent » pas avec l'ethnie de ceux qui l'ont violée. « Aucune femme au monde ne veut être violée. Parce que quand tu es violée tu perds une partie de toi-même. Ta dignité est profondément bafouée », fait savoir la commissaire de la Commission nationale des droits humains (CNDH), Salamata Ouédraogo, le 18 janvier 2022. C'est pourquoi elle demande à la société et surtout aux hommes de ne pas culpabiliser les femmes victimes de viol.

Et pourtant, les enfants de Alima lui sont même retirés, sauf son benjamin qui avait moins de trois ans. « Après concertation, mes beaux-parents m'ont dit de partir. Ils ont dit que je ne pouvais plus rester avec eux avec une grossesse qui n'appartient pas à leur fils », raconte la jeune femme, en pleurs.

« Répudier les survivantes du viol, c'est les envoyer à la vindicte populaire. C'est aussi aggraver leur situa-

tion en les enfouissant davantage dans la vulnérabilité », insiste le 8 janvier 2022, la conseillère technique de Médecins du Monde-France (MDM-F), mission du Burkina, pour la thématique VGB, Halima Mohamadou. En tant qu'organisation humanitaire, l'approche de sa structure, MDM-F, consiste à faire appel à la dimension humaine. « Ils m'ont donc chassée et récupéré mes enfants. Je les ai suppliés de me laisser au moins partir avec le plus petit qui avait à peine trois ans », regrette Alima. Ses beaux-parents ont été sensibles à ses larmes, sur la garde de son benjamin. Avec d'autres Personnes déplacées internes (PDI), elle quitte alors Pissila pour Kaya, chef-lieu de la région du Centre-Nord où elles tombent sur une dame au grand cœur qui décide de les accueillir.

« Je suis une mère, j'ai aussi des enfants qui peuvent du jour au lendemain se retrouver dans cette situation. Pour moi, il n'était pas question de l'abandonner dans son état », explique la « bonne samaritaine », Sali (nom d'emprunt), le mercredi 16 février 2022, à son domicile. Elle dit avoir un tout petit lien de parenté avec la mère de Alima. Avec ses moyens limités, elle a dû, entre temps, se séparer des autres PDI pour mieux se

consacrer à Alima qui fait désormais partie de sa modeste famille depuis plus de neuf mois.

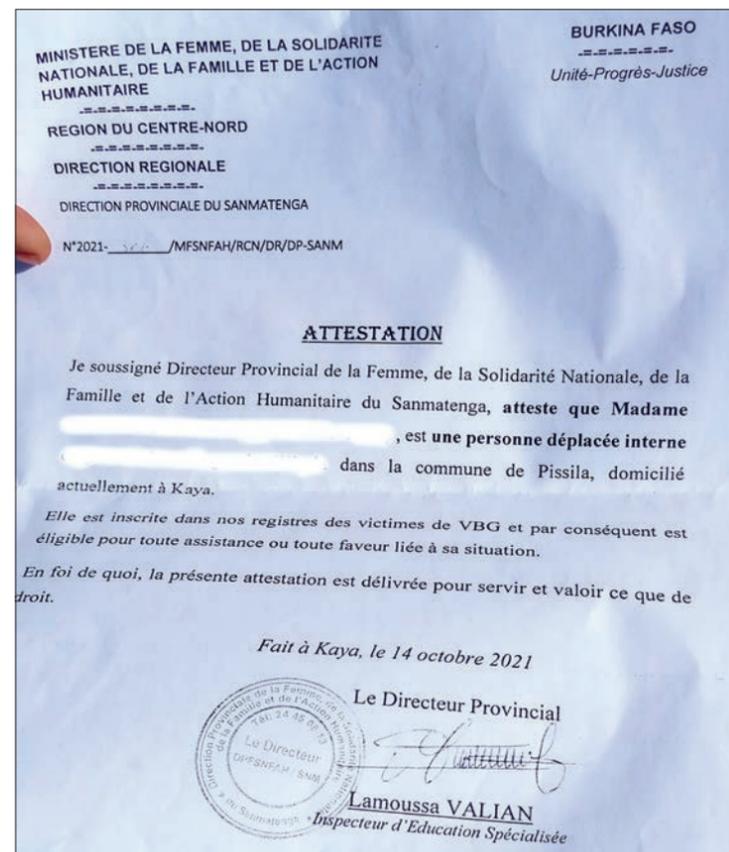
Quelques jours avant notre rencontre, ses beaux-parents ont envoyé un émissaire auprès d'elle, avec pour ordre de retirer l'enfant qui lui avait été laissé. « Il est venu pour me prendre mon petit enfant. Avec ma tutrice nous les avons suppliés de le laisser parce qu'il est encore trop petit. C'est là qu'il est reparti sans trop insister », confie Alima, avant d'ajouter que ses enfants restés à Pissila et son mari lui manquent. « Depuis le départ de mon mari, je n'ai plus eu de ses nouvelles. Il ne m'a pas encore appelée. J'ai tenté de le joindre en vain sur son numéro. Surement que sa famille l'a déjà mis au courant de ma situation », dit-elle désespérée.

Sali, la tutrice, explique qu'une première tentative de médiation pour un retour a échoué. « Alima a été donnée en mariage dans la famille du mari de sa tante par le biais de celle-ci. Une autre tante a été sollicitée pour la médiation, mais chez la belle-famille, le sujet n'est pas d'abord à l'ordre du jour », regrette-t-elle. A ce sujet, la référente VBG de MDM-F, soutient qu'il faut un travail de longue haleine pour le changement des mentalités. « Nous insistons sur l'intégration de la dimension humaine dans les

conceptions des valeurs sociales et culturelles. Il s'agit pour la communauté d'avoir toujours à l'esprit que l'on a en face de soi un être humain qui souffre », souligne-t-elle.

Violée par sept terroristes, elle accouche d'une fille

Après sa seule consultation prénatale, un examen échographique réalisé le 14 octobre 2021, au Centre hospitalier régional (CHR) de Kaya, a révélé que Alima attendait un bébé de sexe féminin dont la naissance est prévue entre le 13 et 20 décembre 2021. Et c'est finalement, le mercredi 29 décembre 2021 qu'elle a donné naissance à une fille à 21h10 au CHR de Kaya. Sept jours après son accouchement, Sali a trouvé un prénom à l'enfant de sa protégée, conformément au cérémonial de baptême des enfants nés hors mariage dans la religion musulmane. « Nous avons apporté juste de la cola, des dattes et un peu d'argent pour la bénédiction de l'enfant. Témoigne Sali, avant de poursuivre : « Vu son histoire, nous avons confié l'enfant à Dieu en lui donnant un autre prénom traditionnel Kiswensida, qui signifie avoir foi à l'éternel, en langue nationale mooré ». Une autre PDI, qui a toujours soutenu Alima, de confession catholique, a ajouté d'autres prénoms. Le seul problème reste l'établissement de l'extrait de naissance de l'enfant parce que le nom de son père doit y figurer pour lui éviter d'éventuelles stigmatisations. Déjà, le jeudi 30 décembre, lendemain de son accouchement, avant sa libération, une sage femme, procédant à l'enregistrement de naissance du nouveau-né par le E-civil, a contraint



Le 14 octobre 2021, Alima a été enregistrée dans le registre de la direction provinciale de l'action sociale du Sanmatenga, en tant que victime de VBG.

Alima à attribuer une fausse identité paternelle à sa fille. Cette sage femme n'ayant pas voulu se prêter aux explications de Alima et ses accompagnantes sur son viol. Ne sachant plus quoi faire pour la convaincre, Alima a d'abord appelé une dame de l'action sociale, puis sa tutrice pour qu'elles racontent son histoire à la sage femme. Celle-ci a refusé de s'adresser à qui que ce soit. Elle est catégorique et exige tout simplement l'identité du père. Ainsi, s'en suivent des disputes entre la sage femme et la nouvelle maman, une de ses accompagnantes et son oncle paternel. Toute désespérée, Alima a fini par donner l'identité de son oncle maternel (R. S) à sa fille, à l'insu de celui-ci. Notons que cette scène s'est déroulée à l'insu des responsables du service.

La tutrice psychologue

Si Alima a réussi tant bien que mal à conduire sa grossesse à terme, il faut dire qu'elle a bénéficié d'un soutien multiforme. D'abord de la part de sa

bienfaitrice Sali qui a su lui apporter un soutien psychologique.

Une doyenne voisine de quartier, Kaly (nom d'emprunt), a aussi soutenu l'infortunée. D'ailleurs c'est cette dernière qui a accompagné Alima à l'hôpital, pour son accouchement. « Il y a eu un temps où Alima refusait de s'alimenter et de prendre son bain. Elle avait perdu le sourire et toute envie de vivre. Elle avait des idées suicidaires et n'arrêtait pas d'en parler », font savoir les deux généreuses femmes. Pour dissuader leur protégée de passer à l'acte, la consigne était claire. Ne jamais la laisser ruminer seule ses problèmes. « Nous ne pouvons pas changer le cours des choses, mais nous essayons de lui redonner l'envie de vivre, et surtout pour ses enfants », expliquent-elles.

La même attitude doit être observée envers toutes les femmes victimes des viols terroristes de même que leurs enfants à naître. « Ils n'ont pas demandé à venir au monde de cette façon. Ce sont des enfants comme les autres et ils ont les



Photo : SIDXWAYA

Même après la naissance de sa fille, Alima a toujours en tête le suicide.



Photo : Mariam OUEDRAOGO

La commissaire de la CNDH, Salamata Ouédraogo, a insisté que les enfants issus de viol n'ont pas demandé à venir au monde de cette façon. Ils ont les mêmes droits que les autres enfants.



La Référente des VBGM-F Halima Mohamadou : « répudier les survivantes du viol des terroristes, c'est les envoyer à la vindicte populaire ».

mêmes droits », défend la commissaire de la CNDH. Mieux, elle estime qu'ils méritent d'être accompagnés de façon spécifique pour éviter qu'ils ne soient stigmatisés, frustrés à même de devenir des produits indésirables et dangereux pour la société. « Il faut surveiller ses enfants comme du lait sur le feu. Ce sont des enfants facilement récupérables par les groupes armés s'ils ne se sentent pas acceptés par leurs communautés », prévient-elle.

Sur ce, il faut dire que le soutien de la tutrice « psychologue » a été salvateur, car Alima avait perdu le goût de la vie. « Ma vie n'a plus de sens. Je préfère plutôt mourir que de vivre avec cette situation », se lamente-t-elle quotidiennement.

Si elle n'est pas passée à l'acte, c'est parce que sa tutrice, soupçonnant le danger, la surveille comme le lait sur du feu. « Les tanties ne me laissent jamais seule. Elles causent tout le temps avec moi. Donc, je n'ai vraiment pas eu le temps de prendre des produits dangereux pour me tuer », explique-t-elle, avec un léger sourire qui rassure sur son état actuel. Aujourd'hui Alima a su remonter du fonds et se préoccupe de la santé fragile de son bébé. Elle et sa tutrice font d'incessants aller-retour entre les centres de santé et les services

sociaux. Le bébé souffrant de difficultés respiratoires. « Rien que ce matin, j'ai reçu Alima en consultation. Sa fille de 44 jours souffrait de toux et de rhume. Lors de l'enregistrement de l'enfant, elle a juste donné le prénom sans son nom de famille. Lorsque j'ai voulu comprendre la raison, elle a fondu en larmes », explique l'infirmier en poste au CSPS du secteur 4 de Kaya, Marie-Désirée Ouédraogo, avant de poursuivre : « Elle a continué à

verser des larmes pendant un long moment. Ce n'est pas facile. Nous sommes restés muets. Dans la salle, j'ai dû aussi calmer des collègues femmes qui étaient déjà en larmes ». C'était le vendredi 11 février 2022. Une histoire traumatisante pour Marie-Désirée Ouédraogo et son équipe. « C'est une femme stressée. Elle n'a pas le sourire et j'avais le pressentiment qu'elle tenait l'enfant juste pour le tenir », soutient M. Ouédraogo.

Ayant repris goût à la vie,

elle n'a que des mots de gratitude pour ses bienfaitrices. « Ces dames me soutiennent beaucoup. Elles sont à mes soins et ne me laissent jamais seule. Elles veillent à ce que je ne manque de rien », dit Alima, sourire aux lèvres. Ce sourire qu'elle retrouve petit à petit, elle le doit aussi aux bonnes volontés, aux structures humanitaires et aux services de l'action sociale de la région du Centre-Nord. Elle, son bébé et son garçonnet bénéficient

également de leur assistance sur le plan sanitaire et alimentaire et dans bien d'autres services. Elle a été enregistrée le 14 octobre 2021 sur le registre des victimes de Violences basées sur le genre (VBGM) de la direction provinciale de l'Action sociale du Sanmatenga. Par conséquent, elle est éligible pour toute assistance ou toute faveur liée à sa situation. A ce titre, elle a déjà bénéficié de vivres et de vêtements de la part de plusieurs structures dont l'action sociale. Les services sociaux ont entamé des démarches pour l'obtention d'un extrait de naissance en bonne et due forme pour le bébé. Bien que Alima et ses enfants bénéficient d'aides multiformes, retourner parmi les siens reste son plus grand souhait. Sa tutrice y travaille en demandant leur indulgence.

✉ Mariam OUEDRAOGO
mesmira14@gmail.com



Photo : Mariam OUEDRAOGO

- Après l'enregistrement au E-civil, les services sociaux du Centre-Nord s'affairent pour établir un extrait de naissance physique au bébé de Alima.

La loi du silence !

Très souvent, les femmes violées par des terroristes gardent le silence après leur agression. Une fois libérées des mains de leurs tortionnaires, la consigne qu'elles se donnent toutes, est de garder le silence. L'omerta est même de rigueur avec les agents de santé lors des consultations. Si le viol se fait sans témoin, la femme ne parlera jamais de sa mésaventure. Si le viol est collectif, les victimes se promettent dans une sorte de serment collectif de garder à jamais le silence sur ce qu'elles ont subi. Aucune d'elles ne rompra ce pacte non écrit parce qu'elles ont toutes à y gagner.

En réalité, les victimes du viol prennent toutes ces précautions pour se mettre à l'abri du rejet de la société. Elles ne veulent pas, en plus d'avoir subi le viol, endurer une autre sanction qui est la répudiation. Il faut savoir que dans plusieurs villages, les mariages entre certaines ethnies sont bannis. Les coutumes ne tolèrent pas les rapports intimes entre certaines ethnies, même par viol. Conséquences, pour sauvegarder leur foyer, des femmes violées par des terroristes préfèrent garder le silence au détriment de leur santé et de leur bien-être. Et aujourd'hui, Dieu seul sait combien de grossesses et enfants de terroristes ont été attribués aux maris par leurs femmes.

M.O